



EXTRAIT
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 avril 2026 à 20 h

Par suite d'une convocation en date 2 avril 2026, les membres du conseil municipal de la commune de Gresswiller se sont réunis en séance ordinaire le mercredi 8 avril 2026 à 20h dans la salle coulaux sous la présidence de M. le Maire.

Nombre de conseillers élus : 19

Nombre de conseillers en exercice : 19

Membres présents : 18

M. le Maire : Pierre THIELEN

Mmes et MM. les Adjoints : Jean-Sébastien SCHELL - Sandrine HIMBERT - Véronique EPP - Dominique ERNENWEIN – Martin KLOTZ

Mmes et MM. les Conseillers Municipaux : Michel REMINIAC - Fabienne BOURY - Laurent LAMORY – Noémie GAMBIER – Gaby REBMEISTER – Lydie HUCKERT – Michael MORITZ – Christophe COZETTE – Vanessa KAPS – Philippe WERTZ – Vanessa ABRAHAM – Mickaël HECKENMEYER

Membre absent : 1

Marion CAUSSEGAL (procuration donnée à M. Pierre THIELEN)

Secrétaire de séance : Véronique EPP

G08-04-2026_03 : Commission d'appel d'offres – Désignation des membres

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1414-2 et L.1411-5 ;

Vu le Code de la commande publique ;

Considérant que pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du code de la commande publique, le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres pour la durée du mandat ;

Considérant que dans les communes de moins de 3500 habitants la Commission d'appel d'offres est composée du Maire ou de son représentant, Président, et de trois membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Sur proposition de la Commission Réunie en sa séance du 1^{er} avril 2026 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le principe de constituer une Commission d'appel d'offres pour la durée du mandat municipal

FIXE les modalités de dépôt des listes pour l'élection de la commission de la façon suivante :

- les listes ne peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir (3 titulaires, 3 suppléants),
- les listes doivent indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants

DECIDE à l'unanimité que l'élection des membres de la commission de délégation de service public se fera par un vote à main levée,

NOMME pour l'y représenter au sein de la Commission d'appel d'offres, avec le Maire ou son représentant, Président de la Commission d'appel d'offres, les 3 membres titulaires et les 3 membres suppléants figurant sur la liste suivante :

Membres titulaires :


- M. Jean-Sébastien SCHELL
- Mme Véronique EPP
- M. Martin KLOTZ

Membres suppléants :

- M. Michael MORITZ
- M. Philippe WERTZ
- Mme Lydie HUCKERT

Pour expédition certifiée conforme et décision certifiée exécutoire.

Le Maire,
Pierre THIELEN



La Secrétaire,
Véronique EPP

